

**SAINT-JEAN
DE BRAYE**

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Publié le 10/05/2023

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune de Saint-Jean de Braye

ARRETE N° PM2023_0103
Réouverture du stand de tir de Saint-Jean de Braye

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2212-2,

Considérant les événements survenus au sein du stand de tir de Saint-Jean de Braye le 4 mai 2023,

Considérant que le site a été nettoyé et qu'il n'est plus nécessaire de maintenir la fermeture de l'établissement

ARRETE

Article 1 : L'arrêté n° PM2023-0098 signé le 5 mai 2023 est abrogé.

Article 2 : Le stand de tir, situé au 96 rue de Villeserin à Saint-Jean de Braye est de nouveau accessible à compter du 9 mai 2023.

Article 3 : Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 4 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés du maire. Il fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville et d'un affichage au stand de tir.

Article 5 : Le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à :

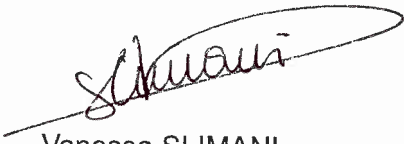
- Madame la Préfète de la Région Centre Val de Loire et du Loiret
- Police municipale
- Associations et établissement scolaires de Saint-Jean de Braye

A Saint-Jean de Braye, le

09 MAI 2023

Le maire

Le maire
Conseillère départementale du Loiret



Vanessa SLIMANI

